

CAP RÉPARATION ET ENTRETIEN DES EMBARCATIONS DE PLAISANCE

EN ALTERNANCE
contrat d'apprentissage



LA FORMATION

Le titulaire de ce diplôme est chargé de l'entretien courant, du diagnostic et de la réparation des pannes de bateaux de plaisance, embarcations semi-rigides, voiliers et embarcations nautiques à moteur comme les scooters des mers.

Il sait aussi bien démâter que changer un joint de moteur ou réparer une coque en composite. Il doit savoir entretenir de bonnes relations avec les clients.

LES DÉBOUCHÉS

La suite naturelle de ce cursus est la poursuite d'études, essentiellement en Bac pro Maintenance Nautique, voire en CQP Agent de Maintenance Nautique ou CQP mécanicien nautique.

Cette formation peut également mener à une insertion professionnelle.

FORMATION PROPOSÉE À
VILLEFRANCHE/MER

LE PROGRAMME

Enseignement général

Français, Histoire-géographie, Mathématiques, Sciences physiques, Prévention Santé Environnement, Education physique et sportive, Analyse fonctionnelle des systèmes mécaniques

Enseignement technique

Mécanique (installation et réparations de moteurs, interventions courantes), Électricité, Électronique (installation, pose et maintenance d'appareils), Matériaux composites, (réparations structurelles, finitions, fabrication de pièces moulées), Gréement (mise en place, réglages, matelotage)

Immersion en entreprise

dans le cadre du contrat d'apprentissage

LES INFOS

 **Début de la formation**
septembre-octobre

 **Durée de la formation**
2 ans en alternance

 **Modalités de l'alternance**
Chaque année :
12 semaines au CFA
40 semaines en entreprise

 **Certification**
Certificat d'Aptitude Professionnelle Réparation et Entretien des Embarcations de Plaisance

 **Public**
Jeunes de 16 à 25 ans
- Jusqu'à 30 ans, si le candidat prépare un diplôme ou un titre supérieur à celui déjà obtenu.
- Il n'y a pas de limite d'âge si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme.

 **Prérequis**
Avoir fini un cycle de 3e
L'entrée en formation se fera après avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise du secteur nautique

 **Financement**
Formation financée par la taxe d'apprentissage versée au CFA par les entreprises et avec le concours de la Région

Préinscrivez-vous sur le site
institut-nautique.com/candidats

Site de Villefranche - INB Côte d'Azur
Port de Villefranche Darse - 06230 Villefranche sur Mer
▶ Emmanuelle PELOUX | 04 92 29 46 81
emmanuelle.peloux@cote-azur.cci.fr